

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 22 février 2018**

**DCM N° 18-02-22-22**

**Objet : Cession du pavillon sis 6 rue au Blé à Metz.**

**Rapporteur: M. TOULOUZE**

La Ville de Metz s'est engagée dans une stratégie d'optimisation de son patrimoine qui consiste, dans un contexte budgétaire contraint, à une meilleure adéquation entre le patrimoine et les besoins de la commune.

Dans ce cadre, la Ville de Metz est propriétaire d'un pavillon sis 6 rue au Blé à Metz, cadastré sous :

BAN DE METZ  
Section 39 parcelle n°143

Ce pavillon d'environ 70 m<sup>2</sup>, dont une rénovation complète est à prévoir, est actuellement vacant suite au départ des agents du Pôle Règlementation de la Ville de Metz en septembre 2017.

Dans le cadre du projet de cession, un arpentage de la parcelle précitée s'avère nécessaire pour extraire le pavillon de la parcelle n°143, section n°39.

Les services de France Domaine ont évalué la valeur vénale du bien à 87 000 euros.

Par mandat signé le 30 novembre 2017, le bien a été mis en vente par l'agence immobilière ORPI Accueil 57 Immobilier au prix net vendeur de 121 127,00 euros. A cette somme s'ajoutent les honoraires de l'agence immobilière d'un montant de 7 873,00 euros à la charge de l'acquéreur, soit un total de 129 000,00 euros frais d'agence inclus.

A l'issue des visites, l'offre la plus élevée émane de M. Julien NICOLAS, domicilié 6 rue des Cinq Journaux 57420 Pournoy-la-Grasse, pour un montant de 129 000,00 euros frais d'agence inclus, soit 125 063,50 euros net vendeur. En effet, l'acquéreur ayant été présenté par la Ville, une diminution de 50 % des honoraires prévus est appliquée.

M. Julien NICOLAS aura recours à un emprunt pour financer l'achat dudit bien.

Ce dossier a été examiné par la Commission de cession du patrimoine en sa séance du 7 février 2018.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'évaluation de France Domaine du pavillon sis 6 rue au Blé,

**VU** le plan prévisionnel,

**VU** la délibération en date du 30 novembre 2017 portant désaffectation et déclassement du domaine public du pavillon sis 6 rue au Blé à Metz,

**VU** la proposition d'achat faite par M. Julien NICOLAS, domicilié 6 rue des Cinq Journaux 57420 Pournoy-la-Grasse,

**VU** le projet de compromis de vente,

**CONSIDERANT** la stratégie de valorisation du patrimoine engagée par la Ville,

**CONSIDERANT** que le pavillon sis 6 rue au Blé, ne répond pas directement à un besoin d'intérêt général ou à un service public,

**CONSIDERANT** l'accord-cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier conclu avec l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **DE CEDER**, en l'état, à M. Julien NICOLAS, domicilié 6 rue des Cinq Journaux 57420 Pournoy-la-Grasse, ou, avec l'agrément de la Ville de Metz, à toute personne physique ou morale se substituant à lui, le pavillon sis 6 rue au Blé situé sur une parcelle de 55 m<sup>2</sup> cadastrée sous :  
Section 39- Parcelle n°287/143
- **DE REALISER** cette opération moyennant le prix de 125 063,50 euros net vendeur payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'agence immobilière d'un montant de 3 936,50 euros payable au comptant le jour de la signature de l'acte authentique qui seront perçus par la Ville de Metz et reversés à l'agence ORPI Accueil 57 Immobilier dans le cadre des dispositions prévues à l'accord cadre relatif à la prestation de mandat de vente du patrimoine immobilier,
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire,
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération, à finaliser le compromis de vente, et à signer tous documents y afférents notamment le compromis et l'acte de vente.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

Service à l'origine de la DCM : Gestion domaniale  
Commissions : Commission de Cession du Patrimoine  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 13

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**